



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-20

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017  
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 11 Janvier 2017  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Désignation des membres de la commission « d'appel d'offres ».**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics

La Commission d'appel d'offres (CAO) est une instance créée obligatoirement par le Conseil communautaire conformément aux dispositions du Code des marchés publics. Elle est investie d'un pouvoir de décision dans le cadre des procédures de marché public où elle intervient.

Une ou plusieurs CAO peuvent être créées par la collectivité.

Il est précisé que la CAO, dont la composition est identique à celle de la Commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public, peut être désignée par une délibération spéciale pour jouer le rôle de cette commission pour l'attribution d'une délégation.

Elle comprend le Président ou son représentant, 5 membres titulaires, et 5 suppléants. Ceux-ci sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste (sans panachage, avec titulaires et suppléants sur la même liste), à bulletin secret (sauf en cas de liste unique et/ou en cas d'accord unanime contraire).

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages, et à même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

**Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux désignations suivantes :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne en qualité de*

Envoyé en préfecture le 30/01/2017  
Affiché le 30/01/2017  
ID : 045-200005932-20170117-2017\_01\_20-DE



**Président** : Jean-Paul ROCHE

**Titulaires** : Constance de PÉLICHY, Anne GABORIT, Hervé NIEUVIARTS, Bertrand DAUDIN, Jean-Jacques BOUQUIN.

**Suppléants** : Elysabeth CATOIRE, Dominique THÉNAULT, Olivier GRUGIER, Eric LEMBO, Gilles BILLIOT.

Le Président  
Jean-Paul ROCHE